



Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

RESSOURCES

Note de présentation Comptes Administratifs 2022



ma vie en Xaintrie
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr

Que dit la loi ?

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT issu de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexé au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation *brève et synthétique* restent à l'appréciation des collectivités territoriales.

Cette présentation sera disponible sur le site internet de la communauté de communes, après la séance du conseil communautaire du 16 mars 2023.

Cadre

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est issue des fusions du SICRA et des Communautés de Communes du Pays d'Argentat et du Canton de Saint Privat, et de l'extension aux communes de Bassignac le Bas, Camps Saint Mathurin Léobazel, Goulles, La Chapelle St Géraud, Mercoeur, Reygades, St Bonnet les Tours de Merle, St Julien le Pèlerin, Sexcles et St Bazile de la Roche.

Xaintrie Val' Dordogne regroupe 30 communes et représente près de 11 500 habitants. Elle est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire qu'elle perçoit le produit des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) ainsi que toute la contribution économique du territoire.

Au 1^{er} janvier 2023, le budget de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes (Ordures Ménagères et Tours de Merle).

Il est par ailleurs précisé l'existence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui, s'il dispose de sa propre autonomie juridique et financière, constitue le bras armé de la communauté de communes pour l'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire.



Compte Administratif Budget Général

Le compte administratif 2022 présente une masse totale :

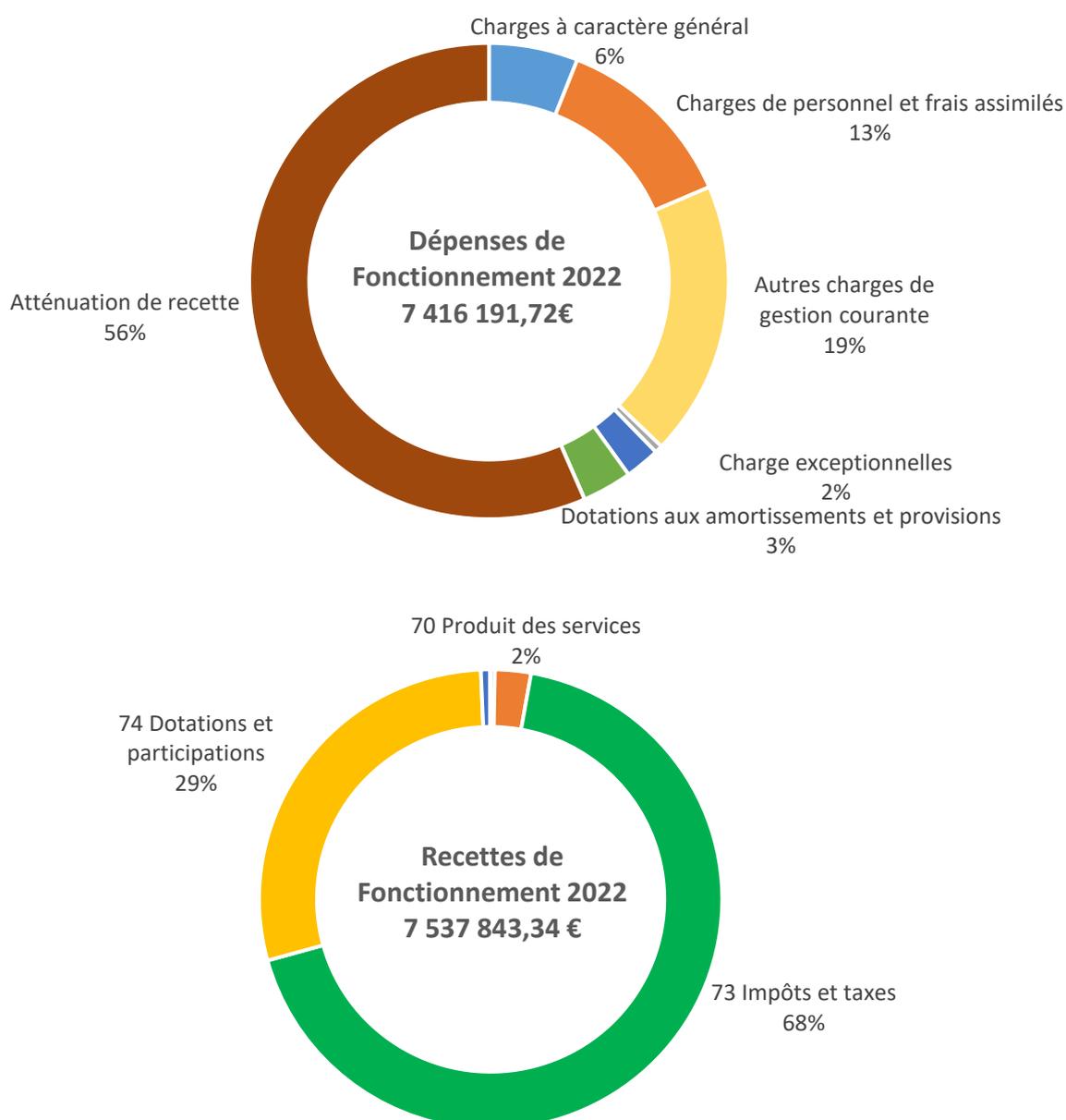
- en dépenses de 8 851 053.02 € dont 7 416 191.72 € en fonctionnement et 1 434 861.30 € en investissement.
- en recettes de 8 587 930,47 €, dont 7 537 843,34 € en fonctionnement et 1 050 087,13 € en investissement.

A ces masses totales, il convient d'y ajouter les reports :

- en section de fonctionnement, une recette de 532 240,22 €
- en section d'investissement, une recette de 506 970,93 €

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont représenté en 2022 un montant de 7 416 191,72 € contre 7 058 502,08 € au compte administratif 2021. Elles enregistrent donc une progression de 5,07 % sur un an.

Répartition des dépenses par chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation en %
011 Charges à caractère général	433 106,27 €	445 407,13 €	+ 2,84 %
012 Charges de personnel	817 584,07 €	929 305,51 €	+ 13,66 %
65 Autres charges de gestion courante	1 252 128,90 €	1 385 982,45 €	+ 10,69 %
66 Charges financières	33 395,39 €	39 141,69 €	+17,21 %
67 Charges exceptionnelles	90 305,95 €	174 634,42 €	+ 93,38 %
68 Dotations aux amortissements	236 832,76 €	249 414,17 €	+ 5,31 %
042 Diff. Sur cessions	-	300 €	-
014 Atténuation de produits	4 195 148,74 €	4 192 006,35 €	-0,40%
Total dépenses de l'exercice	7 058 502,08 €	7 416 191,72 €	+ 5,07 %

I.1.1 Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est le quatrième poste de dépenses du budget intercommunal, qui a augmenté de 2,84 % par rapport au CA 2021.

Les principales évolutions de dépenses à l'intérieur de ce chapitre résident dans :

- une augmentation des dépenses d'électricité (+ 9 675,17 €) ;
- une augmentation des honoraires, en raison de la rémunération du commissaire-enquêteur pour la modification du PLU d'Argentat (+ 4 201,87 €)
- une augmentation des dépenses liées à la conception et à l'impression de supports de communication (+ 6 137,08 €) qui n'avait pas été imprimés en 2021 : magazine intercommunal, rapport d'activités, dépliant sur l'eau potable, panneaux promotionnels sur les bennes à ordures ménagères, ...
- une diminution substantielle des dépenses d'études (qui passe de 38 522,08 € en 2021 à 7 086,86).

I.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, ainsi que les assurances du personnel. Il constitue le troisième poste de dépenses de l'intercommunalité. Ce chapitre a augmenté de 13,66 % pour les raisons suivantes :

- Augmentation du point d'indice (3,5 %) à compter de juillet 2022 pour l'ensemble des agents
- Une période de 9 mois au cours de laquelle des postes ont été doublés au sein du service budget pour permettre un tuilage (prise de poste d'un agent du CIAS formé par un agent comptable, qui a lui-même glissé sur un poste ressources humaines) ainsi que la couverture du poste aux ressources humaines durant les congés pris par un agent avant son départ en retraite.
- Le remplacement de deux agents en arrêt maladie sur de longues périodes (5 mois et 7 mois)

1.1.3 Les atténuations de produits (014)

Les atténuations de produits constituent le premier poste de dépense de Xaintrie Val' Dordogne. Il est important de souligner qu'au sein de ce chapitre, les attributions de compensation versées aux communes représentent 95 % des dépenses de ce chapitre (3 889 338,35€). Ce montant est stable par rapport à 2021 (+ 0,40 %).

1.1.4 Les autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses afférentes à ce chapitre augmentent de 10,69 % par rapport à 2021 pour les raisons suivantes :

- La subvention CIAS versée en 2022 a été de 690 000 €, contre 560 000 € en 2021.
- La participation au SDIS versée en 2022 a été de 276 958,48 €, contre 270 193,74 € en 2021.

Dans ce chapitre, les principaux postes sont :

- la subvention au CIAS : 690 000 €,
- la participation au SDIS : 276 958,48 €,
- la participation au PETR : 197 537,52 €,
- les indemnités des élus : 106 357,14 €
- la participation au Syndicat Mixte Dordogne Moyenne Cère Aval (SMDMCA) : 47 043,15 €
- les subventions aux entreprises : 31 046,68 € €
- les subventions aux associations : 19 000 €

1.1.5 Les charges financières (66)

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

1.1.6 Les charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre augmente de façon notable (+ 93,38 % par rapport à 2021) pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de la subvention versée au budget annexe déchets (passage de 65 000 € en 2021 à 134 316 € en 2022).
- Une augmentation de la subvention versée au budget annexe des Tours de Merle (passage de 25 000 € en 2021 à 40 000 € en 2022).

I.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent, en 2022, un montant de 7 537 843,34 €. Elles enregistrent donc une progression de 3,02% par rapport au CA de l'année précédente.

Répartition des recettes par chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation en %
013 Atténuations de charges	17 261,44 €	21 925,56 €	27,02 %
70 Produits des services	189 985,18 €	189 671,38 €	- 0,17%
73 Impôts et taxes	4 923 046,18 €	5 118 104,27 €	3,96 %
74 Dotations, subventions et participations	2 101 406,96 €	2 157 214,56 €	2,66 %
75 Autres produits de gestion courante	57 434,75 €	48 312,94 €	-15,88 %
77 Produits exceptionnels	27 678,49 €	2 614,63 €	-90,55%
Total dépenses de l'exercice	7 316 813,00 €	7 537 843,34 €	+ 3,02%

I.2.1. Les atténuations de charges (013)

Les remboursements de l'assurance du personnel ont été plus importants en 2021 en raison d'une augmentation d'arrêts maladie longs.

I.2.2. Les produits des services et du domaine (70)

Les recettes inscrites à ce chapitre sont stables. Sur ce chapitre, sont encaissés le produit des régies médiathèque et théâtre ainsi que la refacturation du personnel XVD au CIAS et au budget déchets.

I.2.3. Les impôts et taxes (73)

Ce chapitre augmente de 3,96 %, qui s'explique notamment l'instauration en 2022 de la taxe GEMAPI (pour un montant de 80 000 €), de la CVAE (+ 57 000 €) et par l'augmentation des bases fiscales.

I.2.4. Les dotations et participations (74)

Les recettes des dotations et participations augmentent légèrement (+ 2,66 %) en raison de la progression des compensations versées par l'Etat (foncier et habitation), malgré une baisse de la dotation d'intercommunalité (- 10 000 €).

I.2.5. Les autres produits de gestion courante (75)

Ce chapitre contient les recettes des revenus des immeubles. Cette baisse (- 15,88 %) s'explique par la non-perception des loyers du dernier trimestre 2022 sur l'exercice budgétaire.

Pour l'exercice 2022, l'excédent de fonctionnement représente un montant de 121 651.62 €.

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève ainsi à **653 891.84 €**.

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une également le montant du remboursement en capital des emprunts.

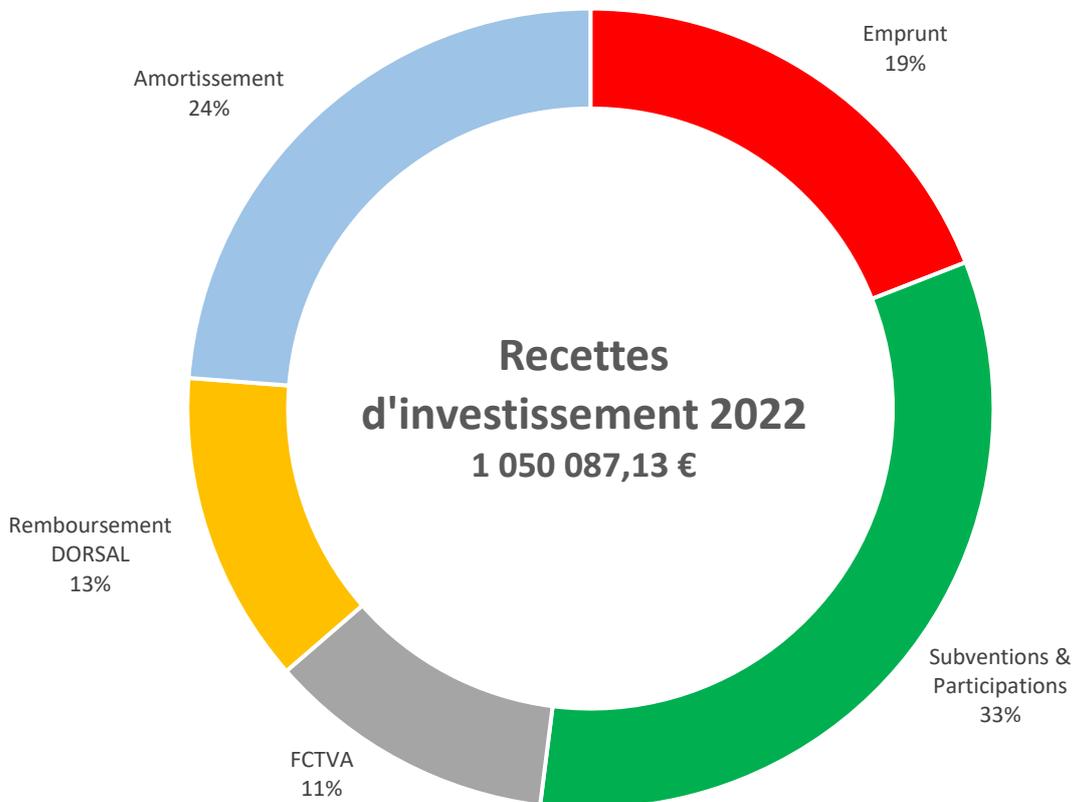
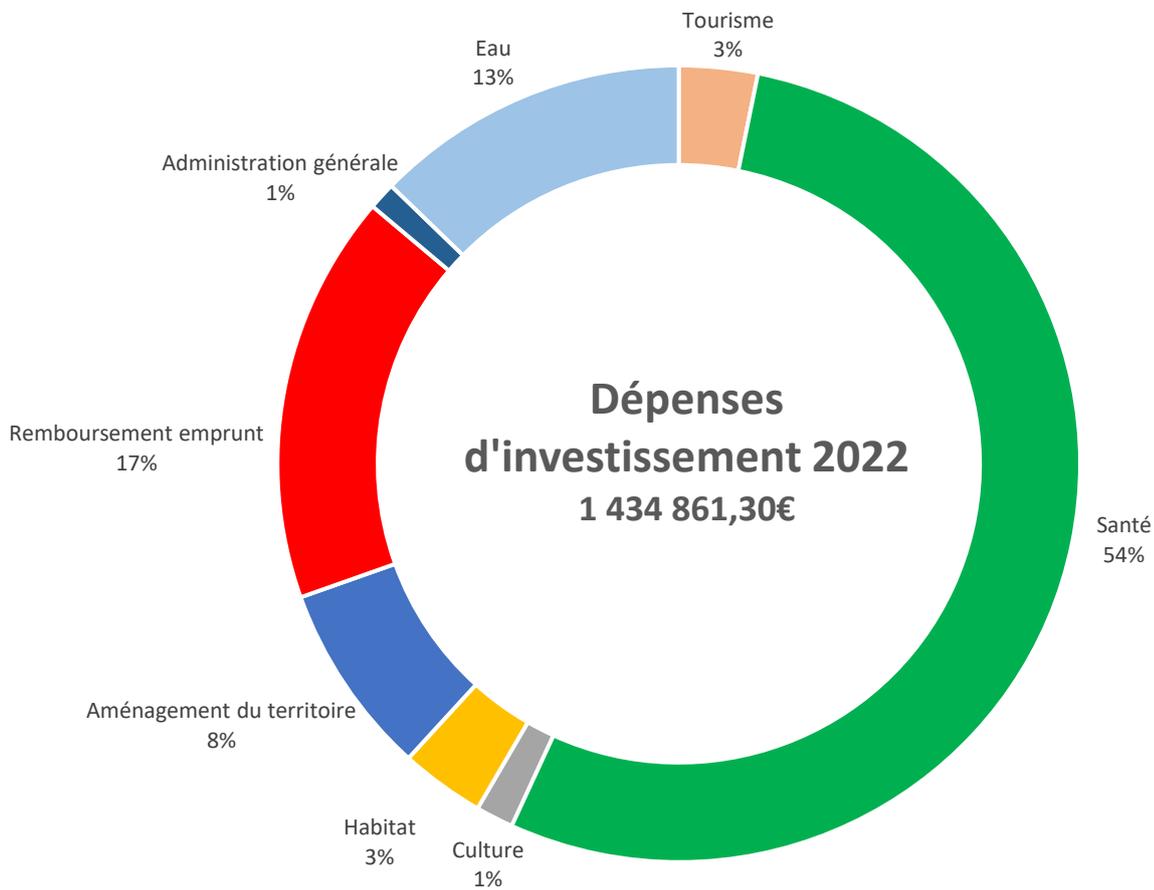
Les dépenses réelles d'investissement représentent, en 2022, un montant de 1 434 861.30 € contre 664 312,09 € au compte administratif 2021. Elles enregistrent donc une augmentation de 115.99 % par rapport au CA 2021.

Opération	Montant dépenses
Santé	
Maison de santé Saint-Privat	770 122,65 €
Remboursement des emprunts (capital)	
Remboursement du capital	238 542.43 €
Eau	
Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	39 621,00 €
Travaux de sectorisation	142 759,20 €
Aménagement du Territoire	
SCoT / PLUi-H	43 729,81 €
Réfection de la voirie de la ZA de l'Hospital	68 149,63 €
Habitat	
Logements-passerelle	48 840,66 €
Tourisme	
Etude de faisabilité voies vertes	29 460,00 €
Travaux à la sente aux cochons	15 968,28 €
Culture	
Médiathèque	21 806,30 €
Divers	
Renouvellement informatique	15 861,34 €

Les recettes d'investissement représentent, en 2022, un montant de 1 050 087,13 € contre 969 455,88 € en 2021. Elles enregistrent une augmentation de 8.31 % par rapport au CA 2021.

Pour l'exercice 2022, le **déficit d'investissement** représente un montant de 384 774.17 €.

Le montant de l'excédent d'investissement cumulé s'élève pour autant à **122 196.76 €**.



A young man with short brown hair is smiling at the camera. He is wearing a bright yellow high-visibility jacket with reflective silver stripes on the sleeves and a dark grey inner lining. He has his arms crossed. In the background, there is a white truck with red and yellow reflective stripes, suggesting a waste management or industrial setting. The overall scene is brightly lit, possibly outdoors.

Compte Administratif Déchets

Le compte administratif 2022 présente une masse totale :

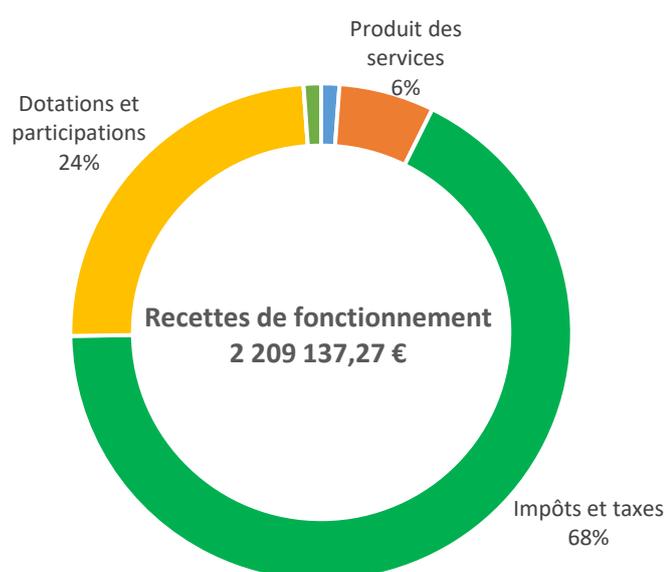
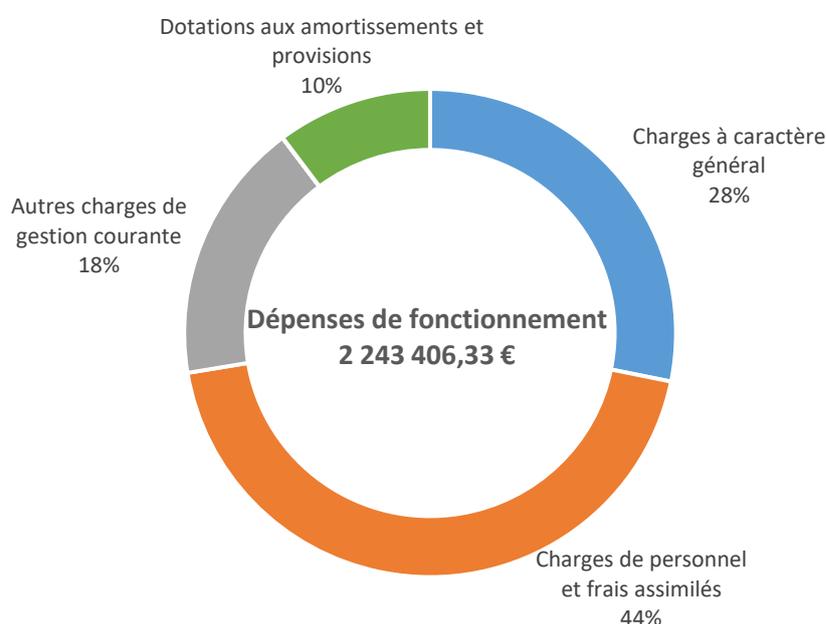
- en dépenses de 2 314 483,31 € dont 2 243 406,33 € en section de fonctionnement et 71 076,98 € en section d'investissement.
- en recettes de 2 506 254,95 €, dont 2 209 137,27 € en section de fonctionnement et 297 117,68 € en investissement.

A ces masses totales, il convient d'y ajouter les reports :

- en section de fonctionnement, une recette de 733 852,58 €
- en section d'investissement, une recette de 675 070,68 €

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont représenté, en 2022, un montant de 2 243 406,33 € contre 2 120 253,68 € au compte administratif 2021. Elles enregistrent donc une augmentation de 5,81 % par rapport au réalisé de l'année précédente.

Répartition des dépenses par chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation en %
011 Charges à caractère général	557 160,31 €	632 413,32 €	+ 13,51 %
012 Charges de personnel	973 072,29 €	991 477,14 €	+ 1,89 %
65 Autres charges de gestion courante	375 905,00 €	389 675,73 €	+ 3,66 %
66 Charges financières	€	€	
67 Charges exceptionnelles	500 €	269,74 €	- 46,05 %
68 Dotations aux amortissements	213 616,08 €	229 570,40 €	+ 7,47 %
Total dépenses de l'exercice	2 120 253,68 €	2 243 406,33	+ 5,81 %

1.1.1 Les charges à caractère général (011)

L'augmentation de ce chapitre de 13,51 % en 2022 par rapport au CA 2021 s'explique essentiellement par :

- Une augmentation substantielle du poste « carburant » de 31 768,92 € par rapport à 2021, pour atteindre 155 832,87 € (pour rappel, 105 508,22 € en 2020).
- Une hausse des dépenses de maintenance du matériel roulant de 25 195,72 € par rapport à 2021, pour atteindre 86 506,85 € (pour rappel, 45 295,78 € en 2020).
- Une hausse des études menées, en raison de l'accompagnement pour l'élaboration du PLPDMA et la définition de la politique biodéchets, pour un montant de 24 264 € (contre 1 926,60 € en 2021).

1.1.2 Les charges de personnel (012)

Après une baisse de 4,32 % au CA 2020 puis une seconde baisse de 4,74 % au CA 2021, ce chapitre se stabilise désormais. Sa progression est totalement maîtrisée, malgré l'augmentation du point d'indice en juillet 2022.

1.1.4 Les autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses afférentes à ce chapitre augmentent de 3,66 % en raison du coût de l'incinération. Cette hausse est continue et importante, malgré une baisse de la production de déchets incinérés entre 2021 et 2022.

	2020	2021	2022
Coût à la tonne	101 €	105 €	114 €
Production annuelle en tonne	3 628,30	3 807,10	3 497,97
Coût de l'incinération au CA *	330 028,01 €	374 183,83 €	387 981,01 €

* Il est précisé qu'en raison du décalage de facturation du SYTTOM (le 4^{ème} trimestre de l'année N est facturé en N+1), le coût indiqué ci-avant n'est pas égal au coût à la tonne x production annuelle en tonne.

1.1.5 Les charges financières (66)

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts. Les dernières échéances ont été réglées en 2018. Depuis 2019, le budget annexe n'a plus d'emprunt.

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement en 2022 est de 2 209 137,27 € contre 2 080 073,35 € en 2021, soit une augmentation de 6,20 %.

Répartition des recettes par chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation en %
013 Atténuations de charges	29 504,20 €	25 930,42 €	-12,11 %
70 Produits des services	121 464,20 €	135 532,69 €	+ 11,58 %
73 Impôts et taxes	1 433 723,00 €	1 490 353,00 €	+ 3,95 %
74 Dotations, subventions et participations	494 410,37 €	532 500,07 €	+ 7,70 %
76 Produits divers	1,39 €	2,50 €	+ 79,86 %
77 Produits exceptionnels	970,19 €	24 818,59 €	+ 2458,12 %
Total dépenses de l'exercice	2 080 073,35 €	2 209 137,27 €	+ 6,20 %

I.1.1 Les atténuations de charges (013)

Une diminution du recours aux emplois aidés ainsi qu'une diminution des arrêts maladie du service déchets expliquent cette baisse.

I.1.2 Les produits des services et des domaines (70)

Les recettes inscrites à ce chapitre sont en hausse de 11,58 % s'expliquant par une hausse des recettes « Redevances Spéciales » (+ 11 832,58 €) et une hausse des recettes liées à la revente de la ferraille (+ 3 726,00 € - le prix de vente est passé de 70 à 130 €/tonne suite à une renégociation du contrat) Sur ce chapitre, sont encaissés les produits des régies déchets, des locations « petit camion » et « benne » et les recettes émanant des redevances spéciales (entreprises et campings).

I.1.3 Impôts et taxes (73)

Le taux de TEOM est identique depuis 2019 (taux de 11.85 %). L'augmentation s'explique par la seule revalorisation des bases votée annuellement par le Parlement en loi de finances.

I.1.4 Dotations, subventions et participations (74)

L'augmentation de ce chapitre masque une réalité plus contrastée :

- Participation du SYTTOM en baisse pour le centre de tri passant de 396 954,03 € en 2021 à 377 240,04 € en 2022 (- 5 %).
- Participation des éco-organismes en baisse passant de 32 021,05 € en 2021 à 20 877,59 € en 2022 (- 35%)
- Participation du budget principal en hausse passant de 65 000 € en 2021 à 134 316 € en 2022 (+ 106,64 %)

I.1.5 Les produits exceptionnels (77)

Les recettes de ce chapitre correspondent principalement au rachat du contrat du photocopieur et à un remboursement de l'assurance du personnel pour un trop versé.

Pour l'exercice 2022, le **déficit de fonctionnement** représente un montant de 34 269,06 €.

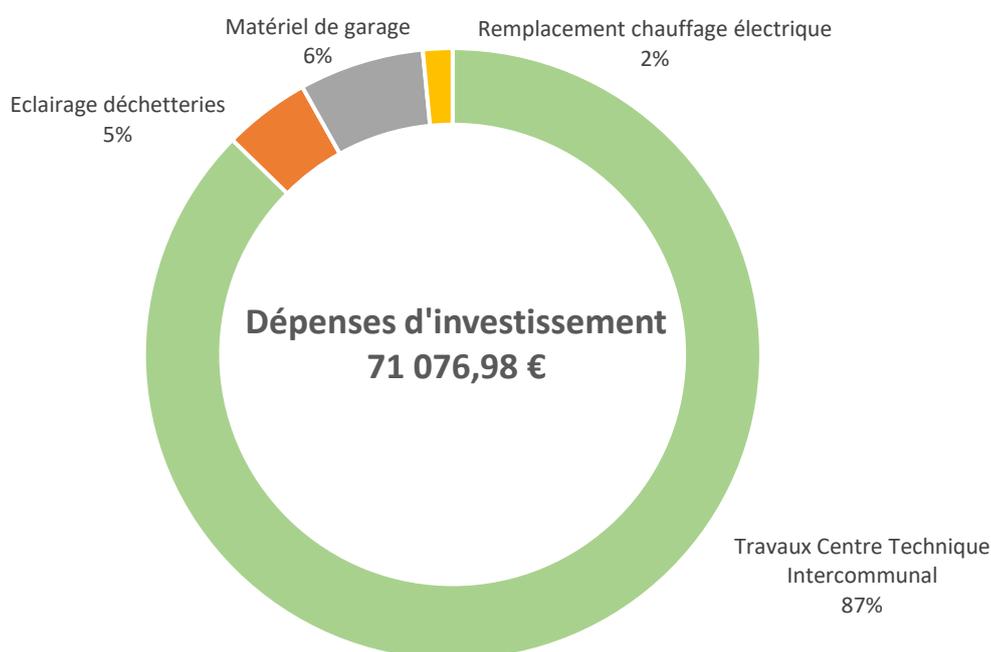
Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève ainsi à **699 583,52 €**.

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement représentent, en 2022, un montant de 71 076,98 € contre 156 102.60 € au CA 2021. Elles diminuent ainsi de 45,53 %.

Les recettes d'investissement représentent, en 2022, un montant de 297 117,68 € contre 232 755.89 € au CA 2021. Elles enregistrent donc une augmentation de 27,65 % par rapport au CA de l'année précédente.



Pour l'exercice 2022, l'**excédent d'investissement** représente un montant de 226 040,70 €.

Le montant de l'**excédent d'investissement cumulé** s'élève ainsi à **901 111,38 €**.



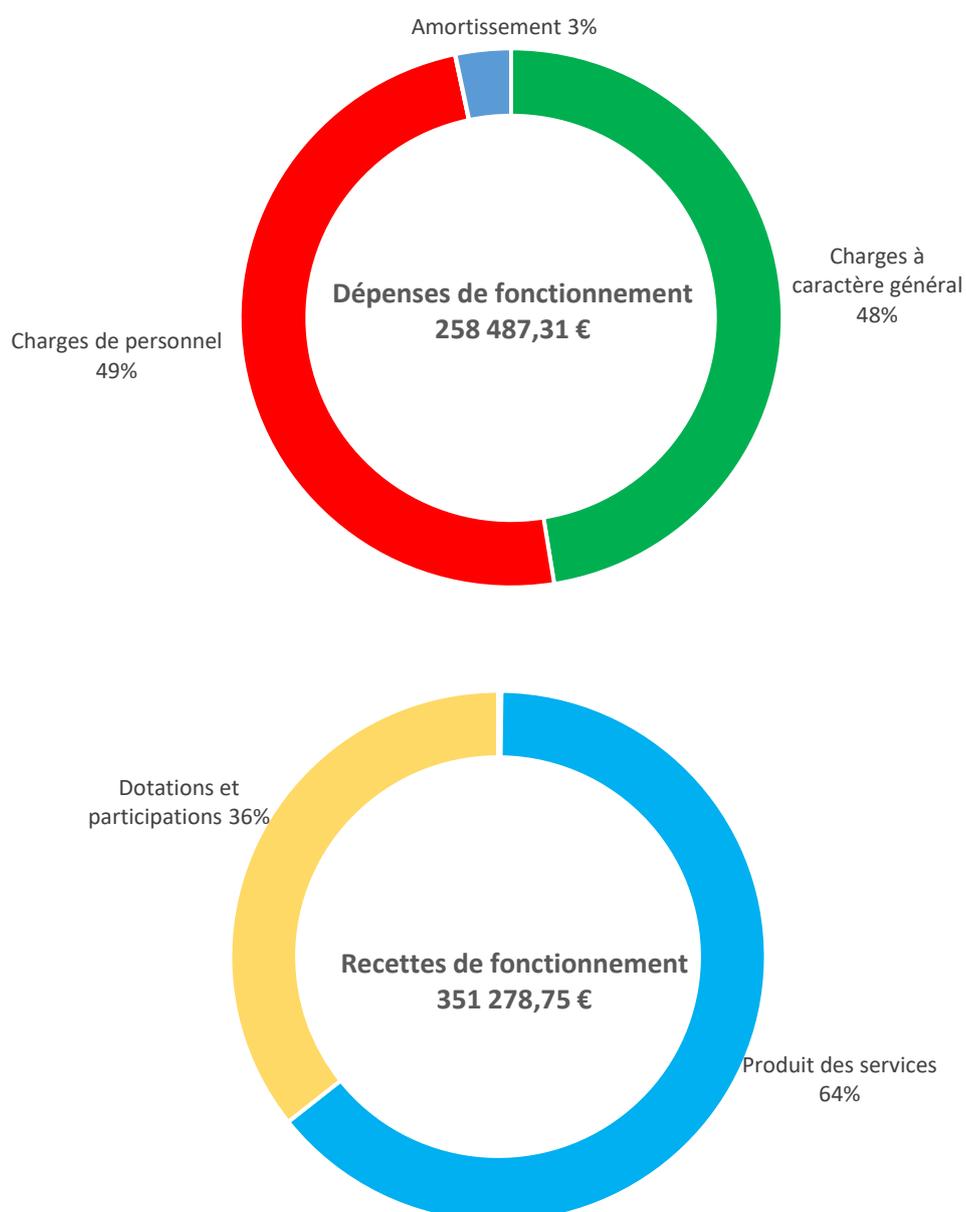
Compte Administratif Tours de Merle

Le compte administratif 2022 présente une masse totale :

- en dépenses de 507 937,55 € dont 258 487,31 € en section de fonctionnement et 249 450,24 € en section d'investissement.
- en recettes de 506 203,38 €, dont 351 278,75 € en section de fonctionnement et 154 924,63€ en investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité, nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont représenté, en 2022, un montant de 258 487,31 € contre 225 865,94 € au compte administratif 2021. Elles enregistrent donc une augmentation de 14,44 % par rapport au réalisé de l'année précédente.

Répartition des dépenses par chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation en %
011 Charges à caractère général	130 022,76 €	122 678,62 €	- 5,65%
012 Charges de personnel	88 669,30 €	127 217,12 €	+ 43,47 %
67 Charges exceptionnelles	97,00 €	68,00 €	- 29,90%
68 Dotations aux amortissements	7 076,88 €	8 523,57 €	+ 20,44 %
Total dépenses de l'exercice	225 865,94 €	258 487,31 €	+ 14,44 %

1.1.1 Les charges à caractère général (011)

La baisse de ce chapitre (- 5,65 %) en 2021 par rapport au CA 2020 s'explique essentiellement par le non-renouvellement de travaux importants (travaux d'urgence au théâtre de verdure, à la suite de la crue de la Maronne)

1.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est en hausse de 44,47 % et s'explique par :

- Le recrutement à 7/35^{ème} au 1^{er} janvier 2022 du chef de service, auquel il faut ajouter la prise en charge à hauteur de 25 % de son 21/35^{ème} mis à disposition par le Conseil Départemental.
- Le passage à 30/35^{ème} au 1^{er} mai 2022 de la secrétaire.
- Le recours à un contractuel pour assurer les animations des scolaires en septembre-octobre 2022 (Fonds Watine pour l'éducation)
- L'augmentation du point d'indice (+3,5 %) à compter de juillet 2022.

1.1.3 Les dotations aux amortissements (68)

Le budget annexe « Tours de Merle » a été créé en 2020. A sa création, il n'y avait pas d'amortissements pour ce budget. Les premiers amortissements ont été constatés en 2021 pour les biens acquis en 2020 et pour la régularisation des amortissements réalisés par la commune de Saint-Geniez-ô-Merle. Ce procédé s'est poursuivi en 2022.

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement en 2022 est de 351 278,75 € contre 213 884,54 € en 2021, soit une augmentation de 64,24 %.

Répartition des recettes par chapitre	CA 2021	CA 2022	Variation en %
013 Atténuations de charges	-	718,68 €	-
70 Produits des services	177 609,92 €	225 232,87 €	+ 26,81 %
74 Dotations, subventions et participations	36 168,29 €	125 326,68 €	+ 246,51 %
77 Produits exceptionnels	106,33 €	0,52 €	- 99,51%
Total recettes de l'exercice	213 884,54 €	351 278,75 €	+ 64,24 %

I.1.1 Les atténuations de charges (013)

L'assurance du personnel a eu à verser un remboursement en 2022 pour un arrêt maladie.

I.1.2 Les produits des services et des domaines (70)

Les recettes inscrites à ce chapitre sont en augmentation de 26,81 % en raison de l'augmentation de la fréquentation (25 136 visiteurs en 2022 contre 22 090 en 2021) et des recettes issues de la boutique.

I.1.3 Dotations, subventions et participations (74)

L'augmentation significative de ce chapitre s'explique une augmentation de la participation du budget général intercommunal (+ 15 000 €), par la perception du LEADER pour les animations réalisées en 2020 (30 624,44 €), par la perception d'une compensation exceptionnelle de l'Etat en raison du Covid en 2020 (34 700 €) ou encore en raison de l'opération menée avec le fonds de dotation Watine pour l'éducation (10 854,52 €).

Pour l'exercice 2022, l'**excédent de fonctionnement** représente un montant de 92 791,44 €.

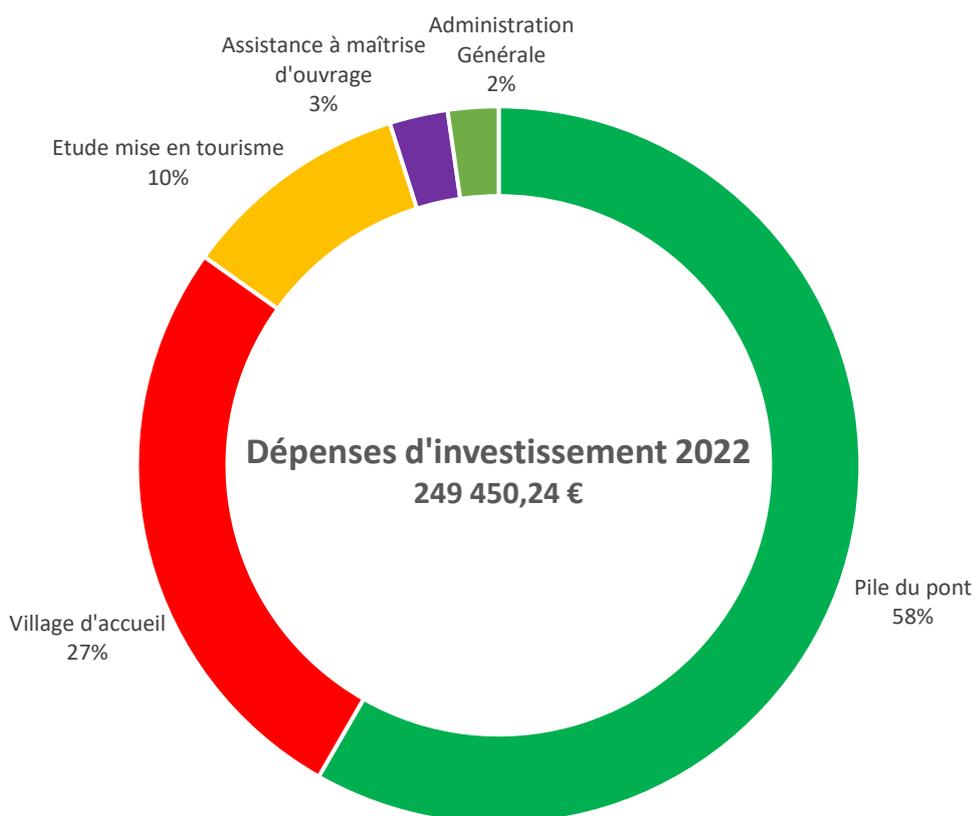
Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève ainsi à **119 827,22 €**.

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc...

Les dépenses d'investissement représentent, en 2022, un montant de 249 450,24 €.

Les recettes d'investissement représentent, en 2022, un montant de 154 924,63 €.



Pour l'exercice 2022, le **déficit d'investissement** représente un montant de 94 525,61 €.

Le montant du déficit d'investissement cumulé s'élève ainsi à **96 473,27 €**